

L'UDAF pour toutes les familles

La société évolue, le mouvement familial aussi. C'est normal, puisque le second est le reflet de la première. Du "suivisme", alors ? Pas du tout. L'UNAF et les UDAF ont une légitimité et, au nom de celle-ci, défendent la famille, quelque soit sa forme, avec une idée forte : permettre à des citoyens de s'impliquer, au sein d'associations familiales nombreuses et diverses, pour défendre ce qu'ils considèrent comme une valeur : la famille, avec ce qu'elle porte de stabilité, d'affection, de chaleur. Qu'elle soit monoparentale, traditionnelle ou recomposée, une famille reste le point d'ancrage de tout un chacun. Et pour vivre et jouer pleinement son rôle, chaque famille a besoin de moyens d'existence et de reconnaissance : c'est ce que défendent l'UNAF, les URAF et les UDAF, avec leurs milliers de bénévoles au travail chaque jour.

Pour répondre à la forte évolution de la société sans perdre de vue sa mission et son ambition, l'Institution familiale a lancé en 2007 une large réflexion. L'objectif était de bâtir un "Projet institutionnel" qui précise ce que nous voulons, ce qu'est notre mission dans la société du XXI^e siècle et comment nous allons travailler, ensemble, pour être efficaces. L'UDAF de la Manche s'est naturellement inscrite dans ce travail de réflexion. Les questions qu'elle pose, les éléments de réponse qu'elle propose concernent toutes les associations familiales et toutes les familles. Nous voulons que les familles soient représentées, aidées, défendues. Qui peut assumer ces missions, dans le cadre de quelle organisation ? Avec quelle conception de la société, quelle éthique ?

L'ouverture des UDAF à des associations familiales très diverses est indispensable : c'est cette ouverture qui leur donne une légitimité à représenter toutes les familles. De

nouvelles associations ont vu le jour au fil des années, pour défendre des spécificités. Il faudra réfléchir à leur accueil au sein de nos UDAF.

Les UDAF doivent prendre en compte des besoins nouveaux des familles tels que les nouvelles technologies ou les loisirs.

Nous allons donc énoncer clairement ce que nous voulons faire ensemble dans ce projet institutionnel. Il conviendra ensuite que tous les bénévoles se l'approprient pour pouvoir porter les valeurs communes et accroître encore leur capacité de représenter les familles partout où ils travaillent.

Je profite de cette fin d'année pour adresser des remerciements particuliers à tous ces bénévoles engagés souvent depuis longtemps dans l'action familiale. Ils donnent leur temps et leurs compétences, sans compter. Nous devons les aider à se former pour faire face aux nouvelles exigences de la société, à se rapprocher de l'UDAF aussi pour s'imprégner du Projet Institutionnel. Je sais que tout cela prend du temps, mais c'est aussi l'occasion de constater que l'on n'est pas seul, et que le travail accompli s'ajoute à celui de tous les autres pour peser au plus haut niveau, dans l'intérêt des familles.

Je sais aussi que ces bénévoles attendent parfois impatiemment la relève. Chaque association doit s'efforcer d'attirer de nouvelles forces, d'intéresser de jeunes familles au travail passionnant que nous menons tous ensemble. L'ouverture viendra aussi par ce renouvellement, et pas seulement par l'accueil de nouvelles associations.

L'ouverture sera donc le grand mot de l'année 2008, à l'occasion de laquelle je présente à tous mes vœux les plus sincères de bonheur, de réussite familiale et professionnelle... et naturellement d'épanouissement dans la vie associative !

BONNE ANNEE 2008 !

Bernadette Desvages
Présidente



Grenelle de l'Environnement

7 propositions concrètes pour les familles

Familles de France a suivi de près la construction du Grenelle de l'environnement dans tous les groupes de travail nationaux et régionaux.

Les familles sont et seront les premiers acteurs des changements nécessaires pour le respect de l'environnement et une meilleure santé de chacun.

Les comportements écologiques commencent dans la famille, ils concernent tout autant la consommation et la gestion énergétiques que l'alimentation, le bruit, le traitement des déchets...

Orientés vers la santé individuelle et collective, ces comportements écologiques doivent être enseignés dès le primaire et tout au long de la scolarité.

Les médias doivent être associés à cet enseignement et collaborer activement avec l'éducation nationale et le ministère de la santé.

Familles de France exige :

- La fin des pesticides inutiles et dangereux pour la santé en moins de 5 ans tant dans l'agriculture que pour usage individuel ;
- Une aide substantielle à l'Agriculture Biologique dans le cadre de la PAS, pour une augmentation de 5 % par

an pendant 5 ans du total des surfaces cultivables avec une expérimentation sur au moins deux régions pilotes en facilitant les reconversions et créations d'emplois : l'Alsace pour faciliter l'exportation vers les pays germaniques et scandinaves et la région PACA pour sa géographie méditerranéenne.

- Le remplacement systématique en 3 ans de tous les véhicules polluants avec la mise en place d'une écotaxe substantielle pour les véhicules étrangers polluants.
- La publication trimestrielle des marqueurs de pollution des fleuves et rivières comme cela est fait chaque été sur les plages.
- La publication trimestrielle des marqueurs de la pollution atmosphérique (particules et bruits) dans les zones autour des aéroports et des aires d'autoroutes et dans les grandes villes.
- Des temps de parole audio-visuels pour les familles.
- Une interdiction complète des OGM sauf dans le cadre des recherches en laboratoire.

Familles de France

Contact presse : Sophie Mainguy 01 44 53 45 90



Association Familiale Saint-Loise

Des affaires à faire en février

Des permanences avant la bourse aux vêtements

Si vous souhaitez adhérer à l'Association Familiale Saint-Loise, afin de pouvoir déposer des articles aux ventes des diverses bourses, ou si vous désirez renouveler votre adhésion, des permanences auront lieu de 14h30 à 17h30 :

A l'Espace Associatif du Centre Culturel Place du Champ de Mars à Saint-Lô,

- lundi 21 janvier 2008
- vendredi 25 janvier 2008
- lundi 28 janvier 2008
- vendredi 1er février 2008

Au siège de l'U.D.A.F. rue Léon Jouhaux à Saint-Lô
lundi 4 février 2008.

La 1ère bourse de l'année sera la "Bourse aux affaires".

Les adhérents pourront y déposer des articles très variés, qui seront proposés à la vente par les bénévoles de l'association familiale saint-loise :

Jeux, jouets, livres, CD, DVD, déguisements
Vêtements de ski, de sport, gros pulls, manteaux, imperméables doublés, doudounes, vêtements de cuir, sacs, ceintures, aubes de communion et chaussures.

Côté équipement de la maison, petit appareillage ménager, vaisselle, bibelots, draps, nappes, rideaux, doubles rideaux, petits meubles et tapis.

La bourse se tiendra à la salle Salvador Allende, à Saint-Lô, Dépôt des objets le lundi 11 février, de 10H à 17H30
Vente les mardi 12 février de 9H à 17H30 et le mercredi 13 février.

Sommaire

Pages 1

- Voeux

Pages 2-3

- Grenelle de l'Environnement
- Des affaires à faire en février
- Un de vos proches souffre de troubles psychiques
- Le pouvoir d'achat des familles

Pages 4-5

- La médiation familiale
- L'inflation des frais bancaires
- Une nouvelle présidente...
- Droit au logement opposable
- Campagne anti avortement

Page 6-7

- Loi de financement de la Sécurité Sociale
- Pour une vraie réforme du calcul

Page 8

- Des Egos biens Egaux !
- ALD : discussions avant travaux



Un de vos proches souffre de troubles psychiques

Dans ses nouveaux locaux, l'UNAFAM vient en aide aux familles dont un des proches souffre de troubles psychiques : schizophrénie, maniaco-dépression ou troubles bipolaires...

En effet, les familles bénévoles de l'UNAFAM, confrontées aux mêmes situations difficiles que la vôtre, vous accueillent, vous écoutent, vous informent, vous accompagnent...

L'association a également pour mission de représenter les usagers, de défendre leurs intérêts, ainsi que ceux de leurs familles, auprès des institutions.

Son action porte aussi sur l'information du public à l'égard des maladies mentales afin de lui permettre d'avoir un autre regard sur les personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est désormais installée 1 bis rue de Cambrésis à Cherbourg-Octeville.

Des permanences trois fois par mois :

le 1er mardi de chaque mois de 17h30 à 18h30
 le 2ème vendredi de chaque mois de 10h à 11h30
 le 3ème samedi de chaque mois de 14h à 15h
 Un rendez-vous à d'autres heures est toujours possible.



Le pouvoir d'achat des familles

Un numéro spécial de l'Union nationale des associations familiales

Près de la moitié des Français vit avec moins de 1 500 euros nets par mois, 10 % perçoit moins de 1 000 euros mensuels et plus de 4 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (ils seraient 7 millions selon les normes européennes).



Le pouvoir d'achat est donc plus que jamais au cœur des préoccupations des familles mais aussi de l'ensemble de la classe politique d'autant que la consommation des ménages constitue l'un des moteurs de la croissance économique de notre pays. Si les statistiques montrent que globalement, le pouvoir d'achat a augmenté au cours des trente dernières années, cette progression, n'a pas bénéficié à toutes les classes

sociales de la même manière.

En outre, on assiste au développement d'une paupérisation et précarisation de nombre de familles tandis que l'ascenseur social dont ont bénéficié les générations passées est aujourd'hui en panne. A cela s'ajoute un sentiment général de baisse du niveau de vie : passage à l'euro, poids de plus en plus lourd de certaines dépenses, émergence de nouveaux postes budgétaires... C'est pour répondre à toutes ces interrogations et inquiétudes que l'Union nationale des associations

familiales consacre le dernier numéro de sa revue *Réalités Familiales* au « Pouvoir d'achat des familles » : sociologues, économistes, fiscalistes, juristes, acteurs de la vie économique et sociale ont apporté leur témoignage et leur expertise sur ce sujet majeur.

Car au-delà des analyses et des ressentis, c'est bien à une question fondamentale à laquelle nous sommes tous aujourd'hui confrontés : celle de la société que nous voulons construire pour demain et de l'avenir que nous apprêtons à léguer à nos enfants.

Réalités Familiales, n° 82/83

Prix : 10 € + 2,65 € frais d'envoi

Commande à Service des relations extérieures,

UNAF 28 Place St Georges - 75009 - Paris

Site Internet : www.unaf.fr

Adresse mail : realites.familiales@unaf.fr



**UNE RELATION DURABLE,
 ÇA CHANGE LA VIE.**

Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie - 478 834 930 RCS Caen.



Médiation familiale

Un service proposé par l'UDAF



Divorcés ou séparés, les parents restent des parents. C'est une évidence, et pourtant cela peut poser problème.

Le couple, dans la période difficile que représente la séparation, n'arrive pas toujours à maintenir le dialogue. L'intérêt de l'enfant peut être malmené.

L'objectif de la médiation familiale est d'aider les membres du couple à renouer un dialogue pour prendre ensemble des décisions dans l'intérêt des enfants.

La médiation familiale peut être demandée par les intéressés ou proposée par le juge des affaires familiales.

L'UDAF met en place un service de Médiation Familiale. Dès maintenant, une permanence téléphonique est en

place : Mme Surville mettra les usagers en relation avec les médiateurs familiaux.

Deux médiateurs familiaux professionnels peuvent accueillir les couples demandeurs de médiation au plus près de leur domicile, à Avranches, Cherbourg-Octeville, Coutances et Saint-Lô.

Un premier entretien gratuit permet aux personnes concernées de s'informer, de vérifier que la démarche leur convient.

7 à 8 séances de médiation peuvent ensuite avoir lieu, selon les besoins, pour aider le couple en cours de séparation à renouer le dialogue, à construire ses solutions, à élaborer ses accords.

**Renseignements au 02 33 57 92 25
Mme Surville**



L'inflation des frais bancaires

enfin stoppée !

Familles de France accueille favorablement le décret visant à stopper la taxation excessive des incidents de paiement par les banques.

Le décret du 15 novembre 2007 plafonne tous les frais bancaires que peuvent percevoir les banques à l'occasion d'un chèque sans provision, d'un prélèvement rejeté ou d'un débit non autorisé de carte bancaire. Il entrera en vigueur à partir de mai 2008.

Les plafonds prévus sont de 30 € pour les chèques d'un montant inférieur ou égal à 50 € et de 50 € pour les chèques de 50 € et plus.

Pour les autres incidents de paiement (prélèvement, débit non autorisé de la carte bancaire) les frais perçus ne pourront dépasser 20 €.

Le décret précise que ces plafonds s'appliqueront à la globalité des frais perçus par la banque en cas d'incident de paiement. En cas de chèque rejeté, cela comprend notamment la lettre d'information et d'injonction.

D'autre part, un même incident de paiement ne pourra plus donner lieu à une succession de paiements en cas de

demandes en paiement multiples. Mais attention, la protection du consommateur pour les chèques rejetés sera limitée (à la différence de ce qui est prévu pour les prélèvements). Elle ne durera que trente jours après le premier rejet. Cette limite est importante et les consommateurs devront mettre à profit ce délai pour se rapprocher de leur débiteur.

Ces nouveaux plafonds sont bienvenus pour enrayer les nombreux abus auxquels donnent encore lieu la taxation des incidents de paiement, laquelle peut actuellement atteindre 300 % de la dette initiale !

Familles de France demande aux banques qui pratiquent des tarifs inférieurs à ces plafonds de les maintenir notamment pour les prélèvements dont le traitement automatisé est peu coûteux ainsi que pour les chèques car le coût de traitement est identique quel que soit le montant. 50 € de frais pour un chèque de 51 € est exorbitant et déstabilise un petit budget.

**Familles de France
Contact presse : Sophie Mainguy 01 44 53 45 90**



Une nouvelle présidente

pour Familles Rurales

Béatrice Marie est la nouvelle présidente de la Fédération Familles Rurales. Elle succède à Chantal-Marie CAMPOS, qui souhaitait démissionner pour convenances personnelles.

C'est le conseil d'administration, réuni le 12 novembre dernier, qui a décidé de confier cette fonction à Béatrice MARIE.

Impliquée depuis de nombreuses années dans le mouvement, en tant que présidente de l'association de Torigni s/Vire et vice présidente de la fédération, les administrateurs sont heureux qu'elle représente le mouvement Familles Rurales du département, cette famille associative

sûre des valeurs qu'elle défend, porteuses d'humanisme et fondée, entre autres, sur la solidarité, l'engagement et la tolérance.

Avec le soutien des bénévoles et salariés départementaux, elle accompagnera les présidents des 37 associations Familles Rurales dans leur rôle de responsables d'associations et cherchera à répondre au mieux à leurs attentes et à celles des 2 492 familles adhérentes qu'elles représentent.

**Familles Rurales
Fédération Départementale**



Droit au Logement opposable :

37 propositions "phares" présentées au Président de la République

L'UNAF, membre du Comité de suivi du Droit au logement opposable a participé à l'élaboration du 1er rapport qui vient d'être remis à Nicolas Sarkozy et qui regroupe 37 propositions phares partagées par l'Institution familiale.

Elle rappelle que le droit au logement opposable, maintenant inscrit dans la loi, n'est pour le moment qu'une voie de recours judiciaire et non un droit au logement effectif.

L'UNAF insiste sur les priorités à court terme qui sont :

- donner les moyens aux commissions de médiation de se mettre en place au 1er janvier 2008 pour qu'elles puissent être opérationnelles le 1er décembre 2008, date de la possibilité d'engager les 1er recours ;

- mettre en place des dispositifs de diagnostics partagés afin de connaître précisément la réalité des besoins en logement de chaque territoire ;

- produire massivement des logements à vivre pour les familles : des logements de qualité à prix abordables, répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire et qui prennent en compte les besoins en termes d'école, de transports, d'équipements et de services.

Sur le cas particulier de l'Ile-de-France, les difficultés sont en effet énormes et le pilotage ne peut être envisagé qu'à l'échelle de la région sous la conduite directe de l'Etat.



Campagne anti avortement :

Les AFC dénoncent la forme

**Chacun sa voix,
chacun sa vie,
et un **LA** pour
tout accorder.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Il est temps d'aller au-delà de la relation physique, de ses recettes et de ses précautions. Au-delà de l'assimilation abusive entre les techniques abortives et contraceptives, les AFC dénoncent la vision étroite et technique de l'amour, diffusée ces derniers jours par le Ministère de la Santé dans une campagne média.

Cette campagne pourrait être résumée par « Pour ne pas avoir à avorter il suffit d'ajuster la technique de contraception à sa pratique sexuelle ».

En réalité les avortements en France ne baisseront pas sans une véritable éducation à l'Amour.

Une telle campagne est indispensable, mais elle devrait être d'abord l'occasion de jeter les bases d'une éducation à l'amour et rappeler que l'amour est une relation ouverte sur l'avenir, qui permet de se réaliser mutuellement en totalité ; c'est un mouvement qui doit avant tout envisager l'autre comme centre possible de sa vie. Aimer engage toute la personne et ne peut se concevoir comme la recherche du plaisir.

Le plaisir physique est une des manifestations du plaisir que nous pouvons connaître avec l'être aimé, avec le plaisir intellectuel, spirituel... Le plaisir n'est aussi qu'un des bienfaits de l'amour qui est aussi épanouissement des sentiments, de la psychologie, de l'intelligence, du corps et qui ouvre sur la vie.

Les AFC sont convaincues que c'est cette optique qui répondrait aux besoins du public.

Associations familiales catholiques

"Les articles publiés dans cette rubrique sont publiés sous la responsabilité seule et entière des associations signataires."



Loi de financement de la Sécurité Sociale :

COMMUNIQUÉ

La FNATH condamne

Lors du Conseil de la CNAMTS, la FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail) a voté contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale considérant qu'il s'agissait d'un texte dirigé contre les malades et les victimes du travail.

Un texte contre les malades

La FNATH s'oppose à l'instauration de nouvelles franchises médicales, qui remettent en question le principe de solidarité, ne constituent pas une solution de financement, aggravent le reste à charge insupportable des assurés et portent atteinte au droit à la gratuité des soins pour les victimes du travail. La FNATH a écrit à l'ensemble des parlementaires pour leur expliquer pourquoi voter pour les franchises reviendrait à voter contre les malades et les victimes du travail.

Un texte déséquilibré : "deux poids, deux mesures"

Le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) pour 2008 pénalise les malades faute de s'attaquer à une véritable réorganisation de notre système de soins fondée sur la qualité et l'égalité d'accès aux soins. En revanche, il n'est pas question de remettre en cause réellement les pratiques des professionnels de santé, leurs revendications tarifaires et leur mode de rémunération : une simple « expérimentation » de modes de rémunération

alternatifs au paiement à l'acte est prévue sur cinq ans et les syndicats de médecins sont uniquement invités à discuter afin de « limiter l'installation » de nouveaux médecins « dans les zones où ils sont déjà nombreux ». De même l'obligation d'informer préalablement les assurés des dépassements d'honoraires pratiqués n'est qu'une redite d'une obligation qui existe déjà mais qui n'est ni appliquée, ni contrôlée, ni sanctionnée : l'obligation d'affichage.

Un texte contre les victimes du travail

Outre l'application des franchises médicales aux victimes du travail, la FNATH condamne également la transposition dans le cadre de ce PLFSS de l'accord sur la gouvernance de la branche ATMP (accidents du travail, maladies professionnelles), qui, malgré le drame de l'amiante, maintient un paritarisme strict, excluant les représentants des associations de victimes. Ce PLFSS ne tire pas non plus toutes les conséquences de la sous déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles qui continuent de peser sur les finances de la branche maladie. Il contient également une disposition limitant l'indemnisation des victimes d'accidents du travail successifs.

Contact :

**L'association des accidentés de la vie (FNATH),
Groupement du Calvados/Manche
139 rue d'Auge BP 6035 à 14061 CAEN Cedex
Tél : 02 31 84 68 28 - Fax : 02 31 83 00 92
E-Mail. FNATH.14@wanadoo.fr**



Pour une vraie réforme du calcul

de la base mensuelle des Allocations Familiales (BMAF)

Au moment où le pouvoir d'achat est l'objectif majeur du Premier Ministre, nous apprenons que les Allocations Familiales pour 2008 seront revalorisées de seulement 1 %.

C'est encore une preuve que les familles ne comptent pas pour un Gouvernement qui se dit réformiste.

Aujourd'hui de plus en plus de familles ont des difficultés à boucler les fins de mois. Les budgets Alimentation, Energie... des ménages ne cessent d'augmenter.

Le mode de calcul de la BMAF est obsolète car il ne permet pas de suivre l'évolution des charges familiales. Il doit donc être modifié en se basant sur l'évolution réelle du coût de la vie.

Familles de France espère que les familles n'auront pas à descendre dans la rue pour être enfin entendues !

Familles de France

Contact presse :

Sophie Mainguy 01 44 53 45 90



SOCIETE GENERALE

Remy GAYET et son équipe
sont à votre service à l'Agence de Saint-Lô Centre Ville
65 rue Havin
02 33 72 57 00
Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H

La Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a annoncé à l'Assemblée Nationale lors du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale qu'allaient prochainement se tenir des Etats Généraux de l'Organisation de la Santé (EGOS).

C'est une bonne nouvelle. Nous n'allons pas dire le contraire après avoir soutenu que la réforme du système de santé passait nécessairement par un large consensus social qui requiert de s'appuyer sur l'opinion de nos concitoyens. En effet, ceux-ci sont devenus très attentifs aux questions que pose notre système de santé car ils ne comprennent pas comment, avec les montants financiers mobilisés (cotisations au régime obligatoire, cotisations aux régimes complémentaires, forfaits, franchises, et reste à charge), ils peuvent se retrouver exclus des soins. Le sentiment de chacun est de contribuer de façon disproportionnée à un système qui ne parvient pourtant pas à résoudre des problèmes aussi évidents que la répartition des médecins sur le territoire, les dépassements d'honoraires et leur corollaire qu'est la difficulté d'accès aux soins pour une frange de plus en plus large de la population.

De véritables EGOS

Nous appelons donc à de véritable EGOS qui mettent à parité les réflexions en région et sur le plan national : ne recommençons pas à faire des Etats généraux par le haut, comme si les régions n'avaient rien à produire. La séance

de lancement des EGOS peut avoir lieu à Paris mais pas sans expression régionale ! Chacun se souvient encore des Etats Généraux de la prévention dont les conclusions ont été adoptées sans tenir compte des attentes en région.

L'ensemble des acteurs

Les usagers ne doivent pas être une variable d'ajustement dans cette affaire. Les Etats Généraux doivent réunir des représentants des organisations de cotisants et des représentants des usagers du système de santé au même titre que les organisations de professionnels de santé, les financeurs, les services de l'Etat et les élus.

On ne saurait en effet exclure d'Etats généraux de l'organisation de la santé les usagers du système qui en constituent également les principaux financeurs.

Les EGOS que propose d'organiser Madame Roselyne Bachelot doivent se situer dans l'héritage des Etats Généraux de la Santé qui avaient conclu en novembre 1998 que « le patient devait être mis au centre du système de santé ».

Chiche !

CISS

Contact presse :

**Marc Paris – Responsable communication
Tél 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95**

ALD : Discussions avant travaux !

COMMUNIQUÉ

La Haute Autorité de Santé (HAS) vient de rendre un avis sur la liste des critères d'admission en ALD ... alors même que la concertation avec les associations est en cours. C'est dire tout le chemin que cette institution a encore à parcourir pour se former aux exigences de la démocratie sanitaire.

Il est à noter que parmi les 3 scénarii présentés par la HAS, les deux premiers n'assurent à ce jour aucune équité médicale ou financière et pêchent par l'impossibilité d'en chiffrer l'impact en termes de personnes concernées et d'économies réalisées. En recommandant « le maintien en l'état des critères dans l'attente d'une réforme rapide du dispositif », la Haute Autorité adopte ainsi un profil à priori plus acceptable que les débats engagés avec les associations ne le laissent prévoir.

La HAS indique clairement que c'est « dans l'objectif de prolonger la réflexion collective » à propos des ALD et du bouclier sanitaire que cet avis a été approuvé.

Prenons donc cet avis pour ce qu'il est : un élément de plus dans une discussion déjà engagée.

Cette discussion intègre notamment la question du bouclier sanitaire, pour laquelle Messieurs Briet et Fragonard ont déjà répondu en ce qui concerne sa faisabilité et qu'il convient maintenant d'interroger sous l'angle de son acceptabilité, en particulier du point de vue des personnes malades et de la qualité qu'elles peuvent exiger en matière de soins et de prise en charge.

Mais la perspective du bouclier sanitaire ne peut être la seule à pouvoir être prise en compte. Car ce qui est fondamentalement en jeu c'est d'identifier les conditions des nouvelles modalités de prise en charge de la maladie chronique, dans une perspective solidaire et en ayant présente à l'esprit l'amélioration de la qualité et de la coordination de la prise en charge des patients.

Le CISS appelle donc à l'ouverture, dans le cadre le plus approprié, d'une véritable concertation sur l'évolution de l'ensemble du système.

Il faut discuter aussi :

- de l'encadrement des dépassements d'honoraires ;
- du maintien d'une offre à tarifs opposables dans chaque bassin de santé ;
- des conditions dans lesquelles nos concitoyens pourraient accéder à une complémentaire devenue obligatoire, surtout au moment où les pouvoirs publics n'ont tiré aucune conclusion de notre plaidoyer sur l'aide à la complémentaire santé ;
- de la meilleure articulation des rôles du régime obligatoire et du régime complémentaire ;
- enfin, de la possibilité d'accéder, pour tous ceux qui en ont la nécessité, à un plan personnalisé de prévention et de soins, complément indispensable de la prise en charge économique quelle qu'elle soit.

CISS (Collectif interassociatif sur la santé)

Contact presse : Marc Paris - Responsable communication - 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95



Aide familiale et personne en perte d'autonomie *Une étude sociologique et un colloque*

L'enquête menée par l'UDAF de la Manche en 2007 dans le cadre de l'Observatoire des familles avait pour thème "Aide familiale et personne en perte d'autonomie". L'UDAF a cherché à évaluer l'aide apportée aux personnes en situation de dépendance en interrogeant un parent proche, voire la personne dépendante elle-même. Plus de 300 questionnaires ont été retournés à l'UDAF et dépouillés, preuve s'il en était besoin de l'intérêt que soulève ce problème de société.

Pour compléter cette enquête statistique, l'UDAF a fait appel à Stéphane Corbin, sociologue au Laboratoire d'Analyses Socio-anthropologiques des Risques (LASAR) à l'Université de Caen : il a fait une analyse approfondie des résultats, et a complété ceux-ci en menant 20 entretiens auprès de personnes ayant préalablement répondu à l'enquête.

Il ressort de ces travaux un document qui ne laissera personne indifférent. Malgré tous les efforts faits par les Etablissements d'accueil des personnes âgées, ces dernières n'acceptent le plus souvent d'y entrer que lorsque toutes les ressources de l'aide à domicile ont été épuisées. Elles sont alors dans une situation de dépendance importante, ce qui rend la tâche d'accueil des Etablissements plus difficile.

Les personnes en perte d'autonomie sont souvent en situation de détresse morale. Outre l'autonomie physique, elles ont le sentiment d'avoir perdu leur liberté.

C'est un défi pour notre société, après avoir amélioré les conditions d'accueil dans les maisons de retraite, que de répondre au besoin de reconnaissance, d'individualisation, exprimé dans cette étude.

Pour mieux comprendre,

Un colloque le 24 janvier

M. Corbin présentera lui-même les résultats des travaux réalisés en 2007 au cours du colloque organisé par l'UDAF le 24 janvier prochain à Saint-Lô.

M. Claude Martin, professeur à l'Ecole Nationale de la Santé Publique et auteur de plusieurs ouvrages, dont "Les personnes âgées dépendantes : quelles politiques en Europe ?" exposera ensuite les expériences d'autres pays d'Europe au regard de la situation faite aux personnes âgées.

Ces deux interventions permettront de dégager d'éventuelles pistes de travail pour organiser de nouveaux modes de prise en charge, pour favoriser la mixité des âges, pour recréer de la relation à l'autre au-delà de la relation de soins.

Les administrateurs de l'UDAF comptent non seulement apporter des éléments de réflexion aux participants, mais aussi mettre ce moment à profit pour écouter l'expression des expériences et des besoins.

Pratique

Le colloque est ouvert à tous.

Il aura lieu aux Archives Départementales, 103 rue du Maréchal Juin à Saint-Lô (50000), de 14H30 à 17H30.

S'abonner, c'est facile !

La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

- Pour vous abonner, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).

- Pour adhérer à une association familiale :

L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1 €).

- Pour adhérer à une association locale, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

Bulletin d'abonnement

o M. o Mme :

Adresse :

Appt : N° et nom de rue :

.....

Code postal : Ville :

o Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche".
(ci-joint chèque de 1 € en règlement).

o Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.

Associations des Familles de la Manche, Familles de France, Familles Rurales, Confédération Syndicale des Familles, Veuves Civiles, Enfance et Famille d'adoption, Maisons Familiales Rurales, APEI, Associations d'Aide à Domicile en milieu rural, Union des Familles de malades mentaux, Associations Familiales Catholiques, Associations Aide aux Mères, Associations Familiales Laïques, Association des Paralysés.

ISSN 1270-797X - Directeur de la publication : Jean-Marie VERLEYEN - Conception : L'AUTRE 4, rue des Ardennes 50180 Agneaux Tél. 02 33 05 75 78

Dépôt légal : 22.02.1946 - N° CPPAP 1010G85594.